

# Commune de LE QUILLIO

## Réunion du Conseil Municipal

### Séance du MERCREDI 24 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

**Présents** : M. HAMON, LE POTIER, LE POTTIER, EVANO, COJAN, BURLOT TAILLARD, MMES. LEBON, JEHANNO, LE BOUDEC, PERSEHAYE, HAMON.

**Absents** : M. TILLY Florent donne pouvoir à Mr HAMON Xavier.

Madame HAMON Anita a été nommée secrétaire.

Ouverture de la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 est adopté.

#### 1. **Projet d'aménagement de deux lotissements**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réunion de commission du 28 mars dernier en présence du service urbanisme de Loudéac Centre Bretagne Communauté, des Bâtiments de France et des membres du conseil, le Cabinet NICOLAS a présenté les différents plans d'aménagement pour les futurs lotissements : le lotissement situé derrière l'école et le lotissement situé sur la route de Saint-Caradec.

Au regard des remarques formulées, le cabinet NICOLAS a proposé deux avant-projets que Monsieur le Maire a présenté aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- **VALIDER** les avant-projets concernant les deux lotissements,
- **CONSERVER** la maison ancienne de l'ex-propriété Blanchard afin de l'intégrer dans le projet d'aménagement du lotissement situé derrière l'école,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## 2. Travaux Eglise

Monsieur le Maire rappelle que le 16 avril dernier a eu lieu une réunion de chantier concernant la restauration de l'Eglise. Les points suivants ont été évoqués :

- Restauration des lambris peints par Coréum en cours de réalisation
- Réalisation de travaux supplémentaires sur la poutre entre la nef et la Chapelle des Hommes : en juin avec 4 semaines de travail
- Questionnement autour des peintures murales

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion de préparation de l'Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine du Quillio, il a, à nouveau, interrogé le Président sur le financement de la restauration du retable si celui-ci n'est pas repositionné dans la Chapelle des Hommes.

En effet, Mr Le Pottier, Président, a exprimé le non financement des travaux si le retable ne retrouvait pas sa place d'origine alors même que le Conseil Municipal a missionné l'entreprise COREUM à effectuer cette restauration.

Il rappelle que le coût de la restauration du retable s'élève à 15 680.40 € HT.

Le Conseil Municipal attend la position officielle de l'association quant aux suites à donner sur ce dossier.

## 3. Lotissement Hameau des Chênes

Monsieur le Maire informe les conseillers que les services fiscaux et différents organismes publics éprouvent des difficultés sur l'adressage du lotissement.

Afin de faciliter l'identification du lotissement, il est proposé de créer une nouvelle rue : l'Impasse du Hameau des Chênes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **CREER** une nouvelle rue dédiée au lotissement Hameau des Chênes
- **NOMMER** cette rue : Impasse du Hameau des Chênes
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## 4. 2019-04-03 Salle Omnisports d'Uzel

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré sur la participation de la Commune au financement de l'équipement sportif d'Uzel.

Il est proposé de délibéré sur le montant de notre contribution au financement de la Salle omnisports d'Uzel. 100 000 € sont répartis sur les communes environnantes au prorata du nombre d'habitants :

COMMUNE	CONTRIBUTION
ALLINEUC	18 465 €
GAUSSON	17 292 €
GRÂCE-UZEL	11 739 €
LE QUILLIO	15 230 €
MERLEAC	12 894 €
SAINT-HERVE	13 108 €
SAINT-THELO	11 272 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** la participation de la Commune au financement de la Salle Omnisports d'Uzel
- **FIXER** sa contribution à hauteur de 15 230 €, somme inscrite au compte budgétaire 2041512 du Budget Primitif 2019
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## 5. Questions diverses

### a. Demande de subvention Classe ULIS

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de participation aux frais de scolarisation pour un élève de l'Ecole Sainte-Anne à Loudéac résidant au Quillio.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **DONNER UN AVIS DEFAVORABLE** au versement de la participation aux frais de scolarisation à l'Ecole Sainte-Anne de Loudéac car il s'agit d'un financement non obligatoire pour les communes

## **b. Aménagement de la Zone de Loisirs**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'actualité de l'aménagement de la zone de loisirs :

- Les travaux de finition réalisés par Beurel TP vont avoir lieu la semaine du 08 mai 2019
- Les animaux vont arriver à partir du Jeudi 02 mai

### **L'inauguration est prévue pour le Samedi 22 juin à 10h30**

Il est proposé l'ajout d'une bergerie supplémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **VALIDER** l'achat d'une bergerie supplémentaire,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable pour l'installation de la bergerie
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **c. Groupement de commande Mâts solaires**

Monsieur le Maire informe les conseillers du prochain lancement du groupement de commande par Loudéac Centre Bretagne Communauté concernant l'acquisition de mâts solaires.

Il est proposé d'intégrer le groupement de commande et de retenir les éléments suivants :

- Mât Smartlight 5.1 pour le lotissement Hameau des Chênes : 2 x 1 595 € HT = 3 190 € HT
- Mât Smartlight 8.1 pour Le Penher : 6 x 2 350 € HT = 14 100 € HT
- Massif béton : 8 x 80 € HT = 640 € HT
- Pose des Mâts : 8 x 500 € HT = 4 000 € HT

**Le total prévisionnel s'élève donc à un montant de 21 930 € HT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **INTEGRER** le groupement de commande pour l'achat de mâts autonomes lancé prochainement par Loudéac Centre Bretagne Communauté

- **RETENIR** les éléments présentés ci-dessus
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **d. Changement d'horaires d'ouverture de la Mairie**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la proposition de changement d'horaires d'ouverture de la Mairie par la Secrétaire de Mairie, au regard de la fréquentation actuelle :

- Peu de passage le lundi
- Optimisation dans l'organisation du travail et la gestion de l'Accueil

Il est proposé d'ouvrir le Secrétariat de Mairie aux horaires suivants à partir **du 1<sup>er</sup> août 2019 :**

- Mardi : 13h30 à 17h
- Jeudi : 09h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
- Vendredi : 13h30 à 17h

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **VALIDER** les nouveaux horaires du Secrétariat de Mairie proposés ci-dessus
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **e. Cérémonie de commémoration du 08 mai**

Le Conseil Municipal donne rendez-vous aux citoyens à 10h45 au Parking de la Mairie puis dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h00.  
À l'issue de la cérémonie, la municipalité offrira un vin d'honneur.